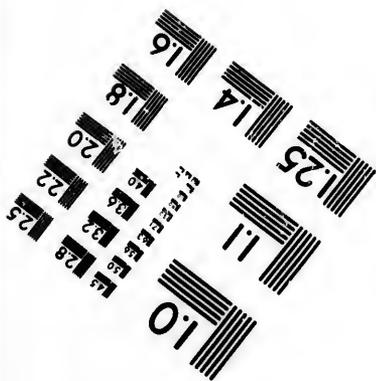
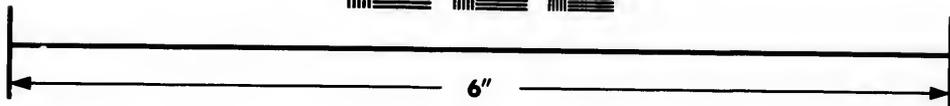
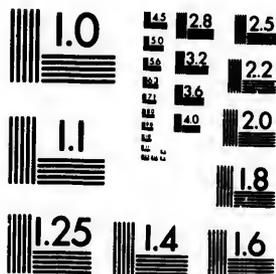


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1982

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

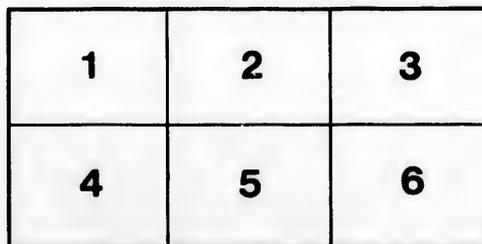
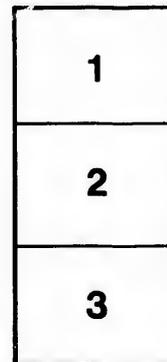
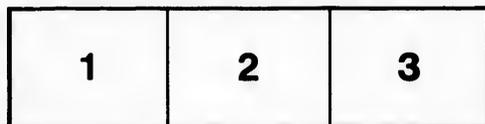
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ire
détails
es du
modifier
er une
filmage

es

e

e.rata
d to

t
e pelure,
on à



32X

MONSEIGNEUR TACHÉ

ADRESSE UNE LETTRE A M. J. ISRAEL TARTE

AU SUJET DES

Ecoles de Manitoba.

Saint-Boniface, 27 juin 1893.
A M. J. Israël Tarte, M.P.

Monsieur,

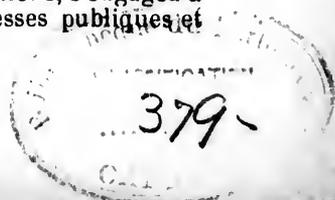
Veillez ne pas trop vous étonner, si je prends la liberté de vous écrire par la voie des journaux. Je ne le fais que pour répondre au défi que vous m'avez porté et que vous avez répété, sous plusieurs formes et dans plusieurs circonstances. Jusqu'à ce jour, j'avais cru mieux de garder le silence ; mais aujourd'hui je change ma détermination. Je viens répondre à votre interpellation, puis vous dire, en toute liberté, qu'après vous être trompé vous-même, vous avez trompé vos auditeurs et vos lecteurs, au sujet de prétendues " négociations," que vous affirmez avoir eu lieu entre le gouvernement d'Ottawa et l'Archevêque de Saint-Boniface, relativement aux écoles catholiques du Manitoba.

Je ne me permettrai pas de mettre en doute votre bonne foi. J'aime mieux croire que vous avez agi avec conviction ; néanmoins, quelque sincères qu'aient pu être vos affirmations, je vous dis et je dis à vos auditeurs et à vos lecteurs, que

celles de vos assertions qui font l'objet de cette lettre sont absolument dénuées de fondement et contraires à la vérité des faits. Les citations suivantes indiqueront les assertions auxquelles je fais allusion.

De votre place sur le parquet des Communes d'Ottawa, vous avez dit, le 6 mars dernier, les paroles suivantes, que le Hansard rapporte à la page 1569 : " Alors cette série de négociations sans précédent dans nos annales parlementaires commença. L'honorable M. Chapleau fut chargé de s'aboucher avec Mgr Taché — alors malade à Montréal, chez les Sœurs Grises. — Avec l'autorisation du Premier Ministre de l'époque, il alla trouver Mgr Taché à Montréal et lui représenta la difficulté de la situation politique du Ministère..... Des engagements privés et formels furent pris alors. Mais Mgr Taché, ne voulut pas se fier à ces promesses privées, quelque formelles qu'elles fussent. Il exigea que le gouvernement s'engageât comme gouvernement. Le gouvernement par ceux qui conduisaient les négociations, s'engagea à publier des promesses publiques et

1893



formelles qui seraient la confirmation solennelle des engagements privés pris alors."

Non content de faire de semblables affirmations, dans l'enceinte du parlement fédéral, vous avez pris votre plume, au 18 mai suivant; dans un article publié dans l'*Electeur* de ce jour, et signé par vous, vous avez crié pouvoir dire ce qui suit :

"Ceux-là réfléchissent peu qui soutiennent qu'il n'y a pas eu entre Mgr l'Archevêque Taché et M. Chapleau les négociations, dont le *Canada* a parlé dans ses récents articles, et dont j'avais indiqué les grandes lignes dans mon discours en parlement sur la question des écoles.

"Mgr Taché et M. Chapleau n'étaient pas morts au lendemain de mes déclarations. Tous deux étaient au pays. Ils ne m'ont pas contredit.

"Parce que j'avais dit la vérité

"Tous deux vivent aujourd'hui. Je répète ce que j'ai dit. Ils ne me contrediront pas.

"Parce que je répète la vérité.

"L'argument suprême qui fut donné à l'Archevêque de Saint-Boniface est que sir John Macdonald serait battu si le désaveu était exercé.

"Les arrangements de 1891 furent consignés par écrit et verront le jour un de ces matins. Le rapport de sir John Thompson fut rédigé en conformité de ces arrangements qui sont en mains que je connais."

Enhardi par le silence que j'ai cru devoir garder malgré vos provocations, vous êtes revenu à la charge, dans le discours que vous avez prononcé à la convention libérale, tenue à Ottawa, la semaine dernière. Voici, du moins, ce que je lis dans le compte-rendu de votre discours, rapporté par le *Manitoba Morning Free Press* du 22 courant :

"Avant l'élection de 1891, sir John A. Macdonald envoya Chapleau à Montréal avec le pouvoir d'entrer en négociations avec l'Archevêque Taché, au sujet de la question des écoles. Il fut alors convenu que le Gouvernement ne

désavouerait pas l'Acte des Ecoles de Manitoba, parce que cela pourrait compromettre sir John vis-à-vis de l'élément Tory; mais, après les élections, si les cours de justice, devant lesquelles la cause était alors pendante, décidaient contrairement aux intérêts de la minorité, le Gouvernement lui-même prendrait la cause en main. Ceci a été garanti, et je défie et l'Archevêque Taché et Chapleau de nier le fait."

Si je comprends bien les citations précédentes, elles veulent dire :

1o. Qu'à l'occasion des élections de 1891, l'hon. M. Chapleau, au nom du Cabinet Fédéral, entra en négociations avec moi à Montréal.

2o. Qu'il fut convenu que le Gouvernement ne désavouerait pas l'Acte des Ecoles, vu surtout que cela compromettrait Sir John Macdonald vis-à-vis de l'élément Tory.

3o. Qu'en retour de cette concession de la part de l'Archevêque de Saint-Boniface, le Gouvernement s'engageait, comme Gouvernement, à prendre en main la cause des écoles catholiques, si toutefois les décisions des tribunaux étaient contraires aux intérêts de la minorité.

4o. Que cet arrangement, entre le Gouvernement et moi, fut consigné par écrit; que le rapport de Sir John Thompson fut rédigé en conformité de cet arrangement. le Gouvernement ayant promis de publier des promesses publiques et formelles qui seraient la confirmation solennelle des engagements pris alors.

Eh bien! Monsieur, si c'est là ce que vous avez dit ou voulu dire, dans les discours et écrits que j'ai cités plus hauts, je regrette d'avoir à vous informer qu'il n'y a pas un mot de vérité dans vos assertions, je regrette de vous contredire et je regrette de répéter ma contradiction, mais enfin, pourquoi avez-vous dit et pourquoi avez-vous répété des choses qui ne sont pas vraies?

1o Ni M. Chapleau, ni qui que ce soit n'est entré en négociations avec moi, au nom du Gouvernement Fé-

déral, au sujet des Ecoles de Manitoba ; et veuillez bien le remarquer, mon affirmation est explicite. Personne, ni directement, ni indirectement, ni par parole ni par écrit, ni par télégraphe ni par téléphone, n'a consommé, conduit ou même commencé avec moi des négociations au nom du Gouvernement.

2o. Les négociations dont vous parlez n'ayant jamais eu lieu, il n'a pas pu être, et il n'a pas été convenu entre le Gouvernement et moi que les autorités fédérales ne désavoueraient pas l'Acte des Ecoles de Manitoba ; tout naturellement, il n'a pas pu être question non plus, dans ces négociations, du danger de compromettre sir John Macdonald vis-à-vis de l'élément Tory, puisque, je le répète, aucune négociation, aucun compromis n'a eu lieu entre le Gouvernement et moi. Mes relations avec les autorités sur cette question des écoles de Manitoba ont été des relations officielles, elles ont été livrées à la publicité dans les documents parlementaires.

3o. Comme je n'ai fait aucune concession ni compromis, je n'ai pas pu recevoir de promesses en retour de ce que je ne donnais pas. Mes espérances, sur cette question vitale, ne se sont jamais appuyées sur autre chose que sur la constitution du pays et le sentiment de justice que j'espérais et espère encore devoir prévaloir dans les conseils de la Nation. Je suis certain que vous-même, Monsieur, vous apporterez d'autant plus de zèle à nous défendre, qu'à votre insu sans doute, il est tombé de vos lèvres et de votre plume de fausses assertions, qui ne peuvent manquer d'être préjudiciables à la cause sacrée que, comme moi, vous avez à cœur de défendre.

4o. Les prétendus arrangements dont vous parlez n'ayant pas eu lieu, ils n'ont pas pu être consignés par écrit. Sir John Thompson n'a pas pu en faire la base de son rapport, et le Gouvernement n'a pas pu s'engager à publier des promesses

publiques et formelles qui en auraient été la confirmation solennelle.

Surpris et peiné du rôle que vous me faisiez jouer dans ces "négociations sans précédents dans les annales parlementaires," vous avez bien voulu vous charger d'excuser ma conduite "devant les catholiques, devant l'histoire." Et vous implorez la pitié en ma faveur en disant dans l'*Electeur* du 18 mai : "Le vieil Archevêque, malade, fatigué, harassé, est facilement devenu la proie, la victime du Cabinet au nom duquel M. Chapleau s'adressait à lui. Son excès de confiance a compromis une cause qui alors eut pu être gagnée."

Le moins que l'on puisse espérer, c'est que les catholiques, que l'histoire prêteront une oreille favorable aux accents de pitié que vous leur adressez en ma faveur ; pauvre vieillard ! il a compromis une cause qui aurait pu être gagnée ! et cette cause c'est celle des écoles catholiques qui lui tient plus au cœur que la vie même, plus que dix vies, s'il les avait ; néanmoins, il ne faut pas le juger trop sévèrement. Le vieil Archevêque est malade, fatigué, harassé, comme qui dirait le pauvre vieux a l'intelligence obscurcie, le cœur détérioré, la volonté affaiblie. Pitié donc !

Au risque de toucher encore une note discordante, j'ose affirmer que les catholiques, ceux qui connaissent la vérité des faits ; que l'histoire, c'est-à-dire l'histoire véritable, me considéreront avec plus de vérité et de justice que vous ne le faites, sans même avoir recours aux humiliantes excuses que vous invoquez. Ma conscience, et ce tribunal est pour moi de haute instance, ma conscience, Dieu merci, ne me reproche pas ce dont vous m'accusez. Si malheureusement j'ai failli, je dois et veux en porter tout l'odieux, car je ne crois pas être dans une condition telle que je n'aie pas la responsabilité entière de mes actes. Je suis malade, il est vrai ; mais per-

mettez-moi de vous dire que je ne souffre ni d'un ramollissement de cerveau, ni de la dégénérescence du cœur. Je sens que j'ai assez d'intelligence pour distinguer ceux qui sont les amis sincères de nos écoles d'avec ceux qui ont peur d'aborder cette question, ou qui veulent l'exploiter pour des raisons particulières.

Quoique l'âge refuse à mon cœur la rapidité et l'ampleur de ses battements, il lui laisse néanmoins assez de vie et d'action pour sourire avec une vive reconnaissance à ceux qui, sans égoïsme et sans arrière-pensée, voire même, sans une lenteur ou une précipitation dangereuse, veulent protéger les droits incontestables que les catholiques de Manitoba ont à leurs écoles. Ce cœur a aussi encore assez de sensibilité pour trouver bien pénibles et bien injustes la conduite, les paroles, les écrits et aussi le silence de ceux qui sous un prétexte ou sous un autre, retardent ou compromettent l'issue de cette cause qui a besoin du concours désintéressé de tous les amis de la liberté religieuse et civile.

Un demi-siècle de vie de missionnaire a sans doute amoindri mes facultés sans pourtant les éteindre ; refroidi mon cœur sans le glacer ; mais il laisse à ma volonté assez d'énergie pour proclamer hautement que je n'ai jamais consenti et ne consentirai jamais à un compromis qui serait une bassesse, à des concessions qui seraient des faiblesses. Quoi ! à la veille de descendre dans la tombe, j'aurais la lâcheté de mentir à toute mon existence ; cette existence consacrée toute entière à l'amour le plus vif et le plus désintéressé de ce pays et de ceux qui l'habitent. Il y aura bientôt cinquante ans j'ai eu assez d'énergie, de volonté pour tout quitter en faveur des habitants du Nord Ouest, et aujourd'hui j'aurais la pusillanimité, pour des considérations d'un ordre inférieur, de risquer le salut des âmes des enfants de cette popula-

tion ! Non, Monsieur, ma volonté n'est pas affaiblie à ce point. Cette volonté est encore assez énergique pour me permettre de vous dire : Il y a une calomnie véritable dans la manière dont vous avez parlé de moi ; en honneur, vous êtes tenu à réparation, et la réparation que je vous demande, c'est de travailler franchement, ouvertement à faire prévaloir la cause de nos écoles. Vous, heureusement, vous avez toute la vivacité de l'intelligence dont Dieu vous a favorisé ; en y regardant de près, vous ne pourrez pas manquer de discerner ce qui, en dehors du jeu de la politique, peut être utile ou défavorable à cette cause sacrée. Je ne sais pas jusqu'à quel point votre cœur s'est émoussé au contact des choses de la vie, mais bien sûr il bat assez généreusement et assez fortement pour vous pousser à mettre votre influence au service d'une cause aussi importante que celle des écoles catholiques de Manitoba. Votre indomptable énergie est connue de tous, et si vous voulez, que dis-je ? vous le voulez, vous ne nous refuserez pas votre concours.

J'ai aussi encore assez d'énergie, de volonté pour dire à tous mes compatriotes de quelque couleur ou nuance politique qu'ils soient, quelque langue qu'ils parlent, quelque religion qu'ils professent que les catholiques de Manitoba subissent une injustice criante ; que, par conséquent, ils ont droit à la protection ; qu'ils réclament cette protection, confiants en tous ceux dont l'appui est nécessaire ; l'assistance qu'ils attendent ne peut venir que de l'unanimité avec laquelle on agira dans le désir que l'on exprime de les protéger.

Dans ces sentiments,
je demeure, Monsieur,
votre obéissant serviteur,

(Signé), † ALEX. Archevêque
de Saint-Boniface,
O. M. I.

